

qu'entraînera probablement, d'après les hauts fonctionnaires du ministère, l'application à Terre-Neuve des services du gouvernement fédéral.

Voici à quoi aboutit la présentation de deux groupes de crédits. Les deux sont en réalité consolidés et le crédit général relatif à l'administration du ministère, par exemple, s'applique maintenant à Terre-Neuve. On prévoit cependant une somme additionnelle à cause de l'augmentation probable des frais d'administration maintenant qu'ils s'appliquent à Terre-Neuve. Ces crédits renferment donc les douzièmes provisoires pour quatre mois à l'égard de Terre-Neuve et un nouveau sixième provisoire pour pourvoir au soulagement du chômage dans la nouvelle province.

**M. Knowles:** Le ministre a certes saisi mon point de vue en partie, car il a précisé que les crédits supplémentaires visant Terre-Neuve seront consolidés avec les numéros correspondants des crédits principaux. Je l'invite à étudier un article en particulier, celui qui porte: Subvention à l'hygiène mentale pour aider les provinces.

**Une voix:** Quel en est le numéro?

**M. Knowles:** Dans les crédits principaux, c'est une subdivision du n° 276. Dans les crédits supplémentaires visant Terre-Neuve, c'est une partie du n° 694. Les termes sont les mêmes dans les deux cas:

Subvention aux services d'hygiène mentale pour aider les provinces à lutter contre les maladies mentales et à accroître progressivement les traitements gratuits; à distribuer à raison d'un montant uniforme de \$25,000 à chaque province, le solde devant être réparti d'après la population.

Le montant figurant dans le budget principal est de 4 millions, tandis que celui qui apparaît dans les crédits supplémentaires visant Terre-Neuve est de \$122,171. Le ministre vient de dire qu'on fusionnera les deux montants; le total sera donc de \$4,122,171. Le ministre peut-il nous assurer que Terre-Neuve touchera ce montant de \$122,171? A mon avis, si l'on fusionne les deux montants, il faudra répartir l'ensemble, soit \$4,122,171, entre toutes les provinces à raison d'un minimum de \$25,000 pour chacune, et le solde, y compris le montant destiné à Terre-Neuve, entre les provinces d'après leur population respective. Je suis convaincu que ce n'est pas là l'intention du Parlement ni du Gouvernement. Si le ministre peut nous donner quelque assurance à cet égard, je lui saurais gré de le faire.

**L'hon. M. Abbott:** Mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social me corrigera si je me trompe, car je n'ai pas sous les yeux les crédits supplémentaires visant Terre-Neuve. Cependant, Terre-Neuve sera

sur le même pied que les autres provinces. Pour ce qui est du montant figurant dans les crédits supplémentaires, l'effet juridique sera le même que si le montant avait été inclus en premier lieu dans ce poste du budget principal.

**L'hon. M. Martin:** En effet.

**L'hon. M. Abbott:** Et voilà, du point de vue juridique. Je ne saisis pas très bien la difficulté de l'honorable représentant. C'est tout comme si l'on avait affecté un montant global à cette fin.

**M. Fleming:** Je prie le ministre de m'indiquer le grand total à voter par la présente résolution. J'aimerais connaître le montant précis.

**L'hon. M. Abbott:** Il me faut faire un rapide calcul mental. Les montants sont indiqués dans la résolution dont on a donné lecture. Les voici: \$460,291,082 plus \$541,666.67 plus \$6,390,980.33 plus \$4,213,181.17 plus \$7,362,243.33 plus \$414,855.83, soit environ 478 millions de dollars ou, en chiffres ronds, 480 millions.

**M. Johnston:** Une question concernant le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements inquiète fort les Albertains. Je l'ai signalé au ministre l'autre jour, ces propriétaires de maisons à Calgary ont intenté un procès à la *Manufacturers Life*. Le problème est grave. Je prie donc le ministre compétent de m'indiquer la ligne de conduite que le Gouvernement se propose d'adopter à l'égard du procès qui est pendant. A-t-il formulé quelque proposition en vue du règlement de cette affaire qui intéresse la *Bow-River Construction Company*? En outre, les propriétaires impliqués seront-ils convenablement et efficacement dédommagés des dépenses et des ennuis que leur a occasionnés, j'allais dire, la mauvaise administration des fonctionnaires mais, avant de me prononcer, j'attends de connaître la ligne de conduite que le Gouvernement adoptera. La question est très grave. Le ministre fera-t-il bientôt une déclaration à cet égard?

**L'hon. M. Winters:** Je connais la situation dont parle le député de Bow-River. Il est vrai que le 27 avril, on assignait conjointement en justice l'institution de prêt la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'assignation était longue de trente-sept pages. La Société centrale d'hypothèques et de logement ne l'a reçue qu'hier. Elle ne l'a pas encore analysée, ses avocats n'ayant pas eu l'occasion de l'examiner. Ils l'étudient présentement et recommanderont quelle mesure il faudra prendre à cet égard.

Le député sait que ces maisons ont été construites en vertu du programme intégré